



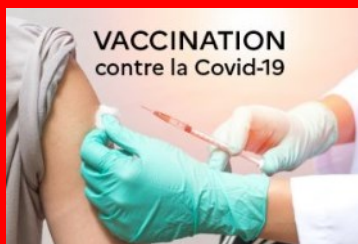
## Information Covid-19



Suite à la conférence de presse du Premier Ministre, ce jeudi 14 janvier voici les premiers éléments d'information dans le cadre du combat contre la Covid-19 :

- **COUVRE-FEU dès 18h** à partir de samedi 16 janvier 2021,
- Tous les commerces recevant du public seront fermés à 18h00,
- Tous les lieux culturels restent fermés,
- Renforcement du protocole sanitaire pour la restauration scolaire dans les écoles,
- Suspension des activités sportives scolaires et extrascolaires en INTERIEUR,
- Durcissement des règles sanitaires pour entrer en France (Test covid-19 négatif obligatoire avec 7 jours de confinement obligatoires pour les pays hors zone euro),
- Maintien des cours à distance et présentiel dans les lycées.

Nous compléterons ces informations d'ici la fin de semaine sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux...



Les personnes de **plus de 75 ans** peuvent se faire vacciner **dès lundi 18 janvier**.

**Où et comment prendre rendez-vous ?**

Toutes les informations utiles grâce :

- > au site : [www.sante.fr](http://www.sante.fr)
- > numéro vert gratuit : 0 800 009 110



### Covid-19 : Appel à la mobilisation des personnels soignants pour l'ouverture d'un centre de vaccination à Bures

La ville est candidate pour ouvrir un centre de vaccination. Nous avons besoin de recenser tous les personnels soignants volontaires qui pourraient assurer le fonctionnement du centre aux côtés de la ville : médecin, infirmier(e), actifs ou retraités, interne en médecine...

Si vous souhaitez vous porter volontaire et/ou avoir de plus amples renseignements sur le dispositif, adressez votre demande ou votre candidature à : [maire@bsy.fr](mailto:maire@bsy.fr)



# TOUS ENSEMBLE RESPONSABLES PROTEGEZ-VOUS ET PROTEGEZ LES AUTRES

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire :

- dans les lieux publics, les commerces,
- à 50m des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, université....)
- à 200m des gares.

**Il est vivement conseillé dans les autres secteurs de la ville.**

**Cliquez ici  
pour identifier  
les différents  
périmètres**

## Hacquinière : reprise des travaux

Dernière étape : Les entreprises STPEE et Jean Lefebvre vont procéder à l'aménagement de la voirie et au changement de l'éclairage public.

**RAPPEL**

**Plan de circulation mise en place à respecter pour la sécurité de tous.**

**Depuis le  
11 janvier**



**En 2021 comme en 2020...  
Je soutiens mes commerçants  
de proximité et du marché,  
Je fais mes achats à Bures,  
Je consomme buressois !**

## VOS RESTAURANTS Click & Collect

- 1 **1**  
Passez votre commande  
  
en ligne ou par téléphone
- 2 **2**  
Retirez sur place ou en livraison

◦ **Le Mangata**  
www.barbier-restaurateurs.com/le-mangata  
f MangataRestaurantPâtisserieFine  
01 60 13 51 21

◦ **La Part des Anges**  
contact@la-part-des-anges.net  
f lapartdesangesestroubadours  
01 69 28 26 90

◦ **Chez Phung**  
01 64 46 18 83

◦ **La Petite Panela**  
s.paris.pro@gmail.com / 06 11 28 22 20

◦ **Odyssée ronde**  
(à partir du 05/12)  
www.lodysseeronde.fr/menus-carte/  
01 60 92 52 57

**N'oublions pas nos restaurateurs ils ont besoin de nous.  
Pensez à eux pour vos déjeuners ou dîners...**

## Vous avez un enfant né en 2018 ? Vous pouvez l'inscrire à l'école pour la rentrée de septembre 2021

Cette inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal).

### Pièces à fournir :

- Le livret de famille (couple marié) ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (autres situations).
- Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ou, à défaut, les certificats de vaccinations. Les vaccinations obligatoires sont les vaccinations antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique. Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.
- Une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

Les situations particulières feront l'objet d'un examen au cas par cas.

En fonction du domicile des parents, les enfants dépendent d'un périmètre scolaire et par conséquent d'une école. Bures-sur-Yvette compte ainsi 3 périmètres scolaires, déterminés précisément pour chaque rue.

**Il vous sera délivré un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.**



du 25 janvier  
au 27 février 2021  
**sur rendez-vous**

En appelant le  
**01 69 18 24 24**  
(à partir du 18/01)



**La collecte est mise en place avec un système de rendez-vous. Cette inscription préalable est aujourd'hui obligatoire pour être accepté sur la collecte.**

Voici le lien direct pour les inscriptions du 27 janvier 2021 :

[CLIQUEZ-ICI](#)

Comment est organisé le don du sang ? Puis-je donner mon sang ? Que devient la poche de sang ? Toutes les réponses à vos questions sur le site de l'Établissement Français du Sang.

[CLIQUEZ-ICI](#)